

## APPEL A PROJETS 2025

### Soutien à l'entrepreneuriat social en milieu rural et au service de la transition énergétique

La fondation Eres a été créée en 2018 par le groupe Eres, spécialisé en conseil et gestion de dispositifs de partage du profit (épargne salariale, épargne retraite et actionnariat salarié).

Elle est financée par Eres et Eres gestion, notamment grâce à une partie des frais de gestion du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) **Eres sélection Partage & Solidaire**. En cohérence avec les missions de la Fondation, ce FCPE est un fonds solidaire et géré de façon socialement responsable (ISR). Ce fonds est le premier fonds d'épargne salariale de partage du marché, créé par Eres gestion en 2017.

Abritée par la Fondation de France, la fondation Eres bénéficie du contrôle et du soutien du premier réseau de philanthropie de France.

Un comité de sélection et un comité exécutif, composés de collaborateurs et collaboratrices du groupe et de personnalités qualifiées, se réunit régulièrement pour choisir les projets financés.

#### Contexte et objectifs :

Les salariés d'Eres ont été interrogés sur les thématiques qu'ils souhaitent voir soutenues par la fondation et en accord avec le comité de sélection, **le thème retenu pour 2025 est :**

#### Soutien à l'entrepreneuriat social

Plus précisément l'appel à projets porte sur **deux thématiques** en particulier:

- **l'entrepreneuriat en milieu rural**
- **l'entrepreneuriat au service de la transition énergétique**

Si votre association soutient l'entrepreneuriat mais n'intervient pas dans l'une de ces deux thématiques, merci de ne pas envoyer de dossier.

#### Quelles sont les initiatives concernées ?

Toute activité ou projet qui contribue de façon effective et concrète au développement de l'entrepreneuriat. Les projets doivent s'adresser exclusivement à la population d'entrepreneurs et déboucher sur la création d'une activité

économique. Les projets étudiants ne rentrent donc pas dans le périmètre sauf si le projet débouche sur la création d'une entreprise.

Ces activités ou projets concernent l'année 2026.

## Qui peut répondre ?

- Les associations à but non lucratif
- dont le périmètre d'intervention est principalement en France métropolitaine (les projets hors de France métropolitaine ne peuvent pas être soutenus), avec si possible une implantation à Paris ou à Lyon.
- et dont le budget annuel ne dépasse pas 10 millions d'euros

## Critères de sélection :

- Clarté de votre dossier :
  - évitez d'être trop long, soyez concis et précis
  - détailler : les actions, le public cible (typologie d'entrepreneurs) et le nombre de personnes touchées.
  - présenter un budget clair et lisible sur le projet concerné. Pour ceux qui cherchent un financement sur les frais de fonctionnement, le budget est celui de l'association.
- Contenu de votre action :
  - Expliquer votre méthodologie de sélection du public et en quoi cela répond aux deux thématiques : milieu rural et service de la transition énergétique
  - Présenter vos actions concrètes auprès des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs identifiés ; nous ne soutenons pas les projets qui font uniquement du plaidoyer ou de la communication auprès des cibles.
  - Votre action doit s'inscrire dans la durée sur plusieurs semaines ou mois ;
- Mesure d'impact :
  - Présenter vos indicateurs de suivi
  - Et votre méthodologie
- Financement majoritairement privé
- Permettre aux salariés d'Eres qui le souhaitent de participer de façon concrète et ponctuelle aux actions auprès de votre public cible

## Points d'attention :

- La Fondation Eres souhaite accorder un soutien pluri-annuel, à partir de 2026 (3 ans maximum).
  - Si l'association souhaite être soutenue sur plusieurs années, elle doit présenter un budget estimatif sur les années concernées ; le versement de la subvention l'année suivante sera conditionné à un point d'étape qui permettra de faire le bilan de l'année précédente.
- Les demandes de financement portent **sur des coûts liés aux actions de terrain** auprès des populations concernées et **peuvent inclure une quote-part de frais de fonctionnement.**

## Comment répondre :

Les porteurs de projets doivent envoyer **par mail** leur dossier, sur la base du modèle joint, à [fondation@eres-group.com](mailto:fondation@eres-group.com) **avant le 15 juin 2025.**

## **Processus :**

Dans un premier temps, l'équipe de la fondation instruirait le dossier pour vérifier la conformité avec l'appel à projets. Il y aura probablement une phase de questions/réponses sur votre dossier.

A l'issue de cette première phase, les dossiers retenus par l'équipe seront appelés à pitcher devant le comité de sélection composé d'une dizaine de membres. Le contenu et les critères de cette séance seront précisés ultérieurement. Le comité de sélection aura lieu en octobre 2025 en visio. Les créneaux seront communiqués ultérieurement.

Le comité de sélection fera ensuite une recommandation au comité exécutif qui se réunit généralement en décembre. Il décide de confirmer ou non la recommandation du comité de sélection et fixe le montant de la subvention éventuelle.

La Fondation de France valide enfin que l'association répond à ses critères.

Les sommes seront versées au premier trimestre 2026.

## **Dotation :**

Le montant exact de la dotation ne sera connu qu'au moment de la décision par le comité exécutif, mais il est de l'ordre de **30Ke sur 3 ans donc environ 10Ke par an**. Il pourra être révisé d'une année sur l'autre en fonction des ressources issues du fonds de partage qui finance la Fondation.

Il est préférable que votre demande soit cohérente avec cette enveloppe.

## 1. La Fondation Eres

La Fondation Eres a vu le jour avec l'envie de soutenir tous les projets et initiatives de l'économie sociale et solidaire porteurs de sens. Au-delà du soutien financier aux différents projets d'éducation, d'insertion professionnelle, de lutte contre la grande exclusion et de soutien à l'entrepreneuriat, la Fondation est aussi un projet d'entreprise qui permet aux collaborateurs et collaboratrices d'Eres d'avoir un engagement solidaire.

### Critères de sélection :

Votre projet correspond à l'appel à projet. Vous êtes déjà organisés sous forme d'association ou de fondation, nous ne soutenons pas les personnes physiques directement.

**Vous devez si possible agir en Ile-de-France ou Lyon et proposer aux collaborateurs d'Eres de s'impliquer concrètement dans votre action. Seuls les projets dans lesquels les collaborateurs peuvent s'engager seront analysés.**

### Rappel :

Pour pouvoir bénéficier d'un financement, votre organisme doit :

- Etre d'intérêt général, à but non lucratif ;
- Etre enregistré depuis plus d'un an.

Si votre demande est retenue, vous devrez fournir à la Fondation Eres, sous l'égide de la Fondation de France, les documents suivants :

- Statuts datés et signés
- Document officiel attestant de l'existence de votre organisme (ex : parution au Journal Officiel)
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Dernier rapport annuel ou procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Comptes du dernier exercice (bilan et compte de résultat)
- Coordonnées bancaires

**Important : vous envoyez votre dossier en année N, mais le don éventuel sera réalisé au premier trimestre de l'année N+1. Il est important que le projet présenté soit bien réalisé en N+1.**

## 2. Organisme demandeur

Nom :	Année de création :
Origine de la création :	
Nature organisme :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
E-mail :	Site Internet :
Nom du Président :	
Nom du responsable :	
Salariés (nombre) :	Bénévoles (nombre) :

<b>Objet statutaire :</b>	
<b>Chiffres clés</b>	Nombre de personnes impactées directement en n-1 Nombre de personnes impactées indirectement en n-1 Evolution des critères de mesure d'impact ...
<b>Population ciblée</b>	Age, revenus, CSP, QPPV, sexe, ... et toute information utile
<b>Présence géographique</b>	Régions/villes où vous êtes présents
<b>Principales activités :</b>	- --
<b>Mesure d'impact</b>	Mesurez-vous l'impact de vos actions ? Si oui comment ? Quels sont les résultats ?

### Budget de l'organisme (année N-1)

DEPENSES	EUR
TOTAL	
Dont frais recherche de dons/subventions	
Dont salaires	

RESSOURCES	EUR
TOTAL	
Dont subventions publiques	
Dont subventions/dons entreprises	
Dont dons particuliers	

### 3. Le projet<sup>1</sup>

<b>Titre :</b>	
<b>Région d'intervention</b>	
<b>Nom du responsable :</b>	
<b>Téléphone :</b>	<b>E-mail :</b>
<b>Budget total du projet :</b>	€
<b>Montant de la subvention sollicitée :</b>	€
<b>Population ciblée par le projet</b>	Si nécessaire, préciser le ciblage par rapport à la population ciblée décrite en partie 2
<b>Nombre de personnes touchées par le projet sur 1 an</b>	Directement : Indirectement :
<b>Résumé du projet (préciser à quels besoins répond le projet, le public cible, l'objectif du projet et les activités mises en œuvre) :</b>	

<sup>1</sup> Uniquement en cas de financement d'un projet spécifique



Calendrier du projet :	
Activités	Dates prévisionnelles

Principaux postes de dépense :	
Projeté :	Réalisé :
-	-
-	-
-	-
-	-
TOTAL	TOTAL

*Obligatoire à partir de 5000 €.*

**Observations sur la réalisation du projet :**

## 4. Implication des salariés d'Eres

**Décrire brièvement comment les collaborateurs d'Eres pourraient s'impliquer concrètement dans l'association et/ou le projet concerné. Cet élément sera décisif dans l'analyse de votre dossier, merci d'y apporter une attention particulière :**

## 5. Engagement de l'organisme

Je soussigné(e), (Nom et Prénom), Fonction, dûment habilité(e) à représenter l'association nom, atteste sur l'honneur qu'en cas de soutien financier accordé au projet décrit ci-dessus, l'association que je représente s'engage en contrepartie à :

- Exécuter le projet et les activités pour lesquels la subvention a été accordée, dans le respect des échéances et du budget prévus, tels que décrits dans le dossier de demande de subvention ;
- Informer sans délai et par écrit la Fondation de tout éventuel retard dans l'exécution du projet par rapport aux activités, au calendrier ou budget prévus, ou de toute difficulté rencontrée rendant impossible la poursuite du projet ;
- Transmettre à la Fondation un rapport (intermédiaire si requis et) final narratif et financier selon le canevas fourni à cet effet, ainsi que les pièces justificatives (copie des factures, photos, listes d'émargement, etc.) ;
- Communiquer toute information requise par la Fondation sur le projet et accepter toute visite de suivi/évaluation par toute personne dûment mandatée par la Fondation ;
- Faire mention du soutien de la Fondation dans toute communication relative au projet ;
- Respecter les lois en vigueur relatives au droit du travail, à la protection des données à caractère personnel, à la protection de l'enfance et à la lutte contre la corruption et le blanchiment.

Fait à ..., le ...

Signature :